



*GUIDE DE LA VIE SPORTIVE DE LA
LIGUE DU CENTRE*

TITRE 7

REGLEMENT DE ZONE

SOMMAIRE

1 – Délimitation géographique.

2 – Composition de la commission de zone.

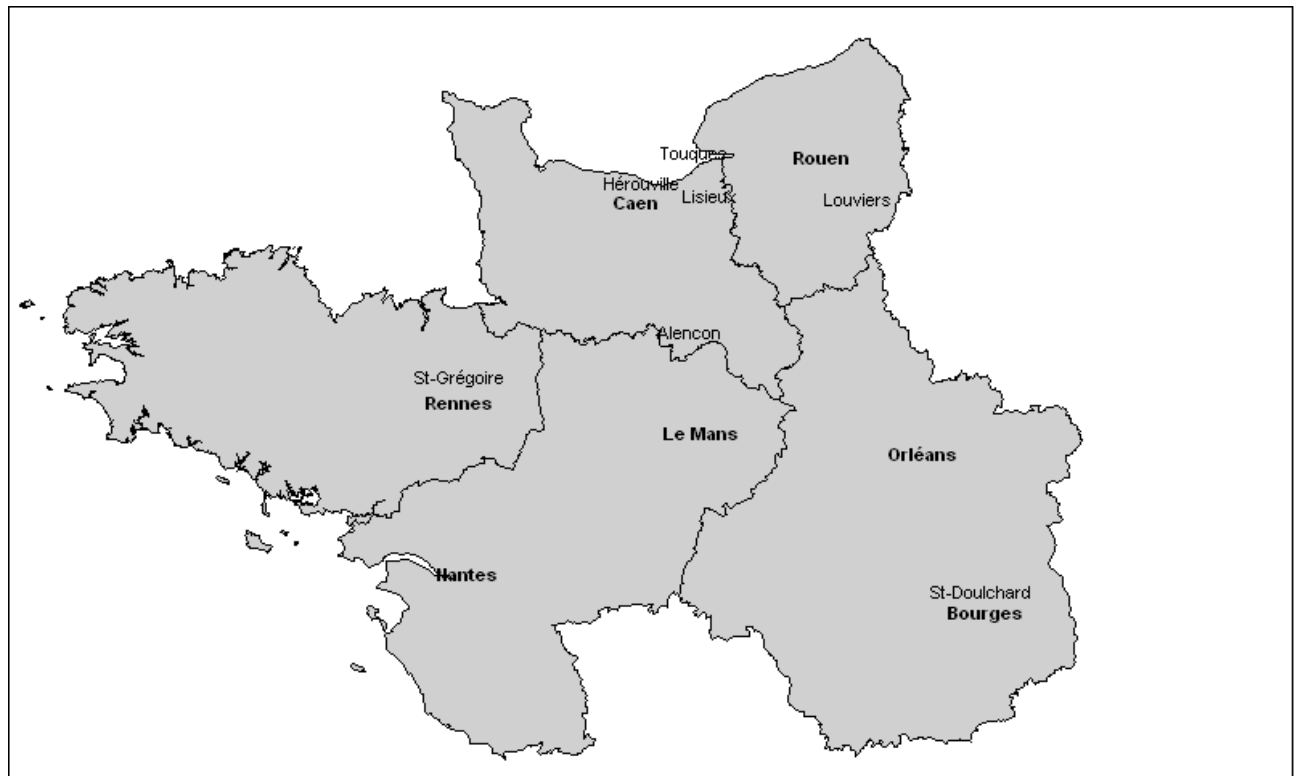
3 – Fonctionnement de la zone.

4 – Quotas FFE pour la saison 2010/2011.

5 – Organisation des épreuves de la zone.

6 – Quotas nationaux

1 – DELIMITATION GEOGRAPHIQUE



- ➡ **Basse Normandie**
- ➡ **Bretagne**
- ➡ **Centre**
- ➡ **Haute Normandie**
- ➡ **Pays de Loire**

À la date du : 1^{er} septembre 2010

2 – COMPOSITION DE LA COMMISSION DE LA ZONE

Ligues	Noms	Prénoms	Qualité
Basse Normandie	LE MAILLIER	Chantal	Présidente de ligue
	QUIVRIN	Patrick	CTR
Bretagne	LE PRISE	Thierry	Président de Ligue
	LEMOINE	Philippe	Cadre technique
Centre	LE CLEAC'H	Yannick	Président de ligue
	LAROCHE	Christophe	f/f de CTR
Haute Normandie	ISTIN	Olivier	Président de ligue
	MEFFE	Antonio	CTR fédéral
	QUIVRIN	Patrick	CTR
Pays de la Loire	HOLLANDE	Marie Christine	Présidente de ligue
	BOURDAGEAU	Maxime	CTR

Cette commission doit impérativement fonctionner selon les statuts fédéraux en vigueur, et en respect avec le règlement intérieur fédéral.

Cette commission est composée du Président et du Cadre Technique de chaque ligue.

Elle nomme, pour une durée déterminée par la commission, un président de Ligue ou son représentant à la présidence de la commission.

Pour la saison 2010/2011, Mme Hollande Marie Christine présidente de la ligue d'Escrime des Pays de la Loire assumera la présidence de la commission de la Zone Nord Ouest.

La coordination technique est assurée par le Maître Quivrin Patrick, CTS Basse et Haute Normandie.

3 – FONCTIONNEMENT DE LA ZONE

Sous le contrôle de la Commission de Zone et des ligues, les clubs de chaque Ligue organisent des épreuves par arme et par catégorie.

Les épreuves sont attribuées de manière équitable et en respectant la configuration géographique de la zone. Une attention particulière sera observée de façon à ce que les déplacements pour les clubs, soient limités.

Les ligues doivent organiser dans leur région, au moins, 2 épreuves de la zone Nord Ouest par saison.

Les décisions sont prises par vote, décidé par chacun des présidents(tes) de ligue composant la zone Nord Ouest.

(5 ligues, 1 président(te) de ligue = 1 voix)

Le vote se fera à la majorité des voix. En cas d'égalité de vote, c'est le président(te) de la commission de zone qui rendra son verdict.

Les Conseillers Techniques Régionaux participent aux réunions de la commission de zone.

Ils interviennent en tant qu'experts de la discipline avec voix consultative.

Financement pour le fonctionnement de la Zone Nord Ouest

Pour la saison 2010/2011, la participation financière des ligues de la zone Nord Ouest pour le fonctionnement de la zone N/O, s'élève à 0.05 € par licencié, calculée sur la saison 2009/2010.

Mode de défraiement pour les frais de télécommunication du coordonnateur technique de la zone Nord Ouest

Utilisation du montant de la base de franchise U.R.S.S.A.F (voir document officiel) soit 107 € et ce pour un trimestre où 321 € pour une saison (3 trimestres). Cela donne l'équivalent de deux heures de communication par mois (sur 9 mois) pour un forfait mobile.

4 – QUOTAS FFE POUR LA SAISON 2010/2011

Quotas équipes cadets	Quotas pour les Championnats de France par équipes CADETS					
	FHC	FDC	EHC	EDC	SHC	SDC
Ile de France	11	11	6	7	6	6
Nord Ouest	3	3	3	3	5	6
Nord Est	4	5	6	7	6	4
Sud Est	6	6	6	5	6	5
Sud Ouest	3	3	6	5	5	6
Quotas équipes juniors	Quotas pour les Championnats de France par équipes JUNIORS					
	FHJ	FDJ	EHJ	EDJ	SHJ	SDJ
Ile de France	13	13	11	10	7	5
Nord Ouest	3	2	2	3	5	7
Nord Est	4	4	6	5	6	6
Sud Est	5	5	5	7	3	4
Sud Ouest	3	3	3	3	6	6

Quotas individuels	Quotas pour les circuits nationaux CADETS et JUNIORS						
	FHC	FDC	EHC	EDC	FHJ	EHJ	EDJ
Ile de France	19	18	14	12	21	17	17
Nord Ouest	9	8	10	9	9	8	9
Nord Est	9	11	12	12	9	12	13
Sud Est	13	14	13	13	12	12	11
Sud Ouest	8	7	9	12	8	9	8

Equipes seniors N3 : 4 places par zone, 8 places pour la zone Ile de France, 1 place par ligue des D.O.M

5 – ORGANISATION DES EPREUVES DE LA ZONE

5.1 Epreuves individuelles.

MINIME Horizon 2016

- 1 tour de poule de 6 ou 7 tireurs sans éliminé avec décalage par club et par ligue.
- La Constitution des poules se fera à partir du classement national actualisé.
- Tableau de 64 ou 128 incomplet sans décalage.
- On ne tire pas la 3^{ème} place.

CADET/JUNIOR

- Les épreuves individuelles en N2 sont « open ». (Voir Réf. Règlement sportif fédéral).
- Les formules seront établies en fonction de l'effectif des tireurs, en respect des chapitres du guide de la vie sportive fédérale.
- La constitution des poules se fera à partir du classement national actualisé avec décalage par club et par ligue.
- 1/2 finales et finale sur podium ou piste centrale.
- Matches de poules : selon la formule FIE.
- Matches d'élimination directe : selon formule FIE.
- Toutes les places qualificatives pour l'épreuve de « National 1 » devront être tirées.
- (Selon les quotas déterminés par la FFE).

SENIOR

- ➡ Voir réf : Règlement sportif fédéral
- ➡ Pas d'épreuve de zone Nord Ouest

5.2 Epreuves par équipes

CADETS/JUNIORS

- ➡ Les épreuves de zone par équipes sont obligatoires pour se sélectionner aux championnats de France N1 ou N2.
- ➡ Les épreuves de zone par équipes sont organisées si le nombre d'équipes engagées à la compétition est supérieur au quota FFE attribué à la zone N/O, pour la saison 2010/2011. (voir tableau).
- ➡ Si le nombre d'équipes engagées est inférieur au quota FFE attribué à la zone N/O, l'épreuve est annulée.
- ➡ L'organisateur de l'épreuve en informera le coordonnateur de la zone ainsi que les présidents de clubs ayant engagé leur équipe, le plus tôt possible.
- ➡ Seules les équipes engagées seront sélectionnées pour les championnats de France.
- ➡ Dans le cas de participation de plusieurs équipes d'un même club, la composition des équipes qualifiées pour les championnats de France devra rester identique.
- ➡ (Dérogation voir GVSF)
- ➡ Toutes les places qualificatives doivent être tirées ainsi que les places de remplaçants éventuels.

NB : En cas d'annulation de l'épreuve par équipe, les clubs représentés et inscrits doivent quand même s'acquitter des droits d'engagements auprès de l'organisateur.

EQUIPE SENIOR N3

- ➡ Les épreuves par équipes N3 sont « open ».
- ➡ L'épreuve de zone est obligatoire pour se sélectionner aux championnats de France N3.
- ➡ Les épreuves de zone par équipes sont organisées si le nombre d'équipes engagées à la compétition est supérieur au quota FFE attribué à la zone N/O, pour la saison 2010/2011. (voir tableau)
- ➡ Si le nombre d'équipes engagées est inférieur au quota FFE attribué à la zone N/O, l'épreuve est annulée.
- ➡ L'organisateur de l'épreuve en informera le coordonnateur de la zone ainsi que les présidents de clubs ayant engagé leur équipe, le plus tôt possible.
- ➡ Seules les équipes inscrites et engagées seront sélectionnées pour les championnats de France.
- ➡ Les clubs peuvent engager une ou plusieurs équipes en N3

(Voir Réf. Règlement sportif fédéral)

NB : En cas d'annulation de l'épreuve par équipe, les clubs représentés et inscrits doivent quand même s'acquitter des droits d'engagements auprès de l'organisateur.

Pour être qualifiée, l'équipe devra participer à tous les matches proposés par le tableau d'élimination directe jusqu'à la finale.

Toutes les places qualificatives doivent être tirées

Ex : 4 places qualificatives ½ finale et finale + 5, 6, 7, 8 à tirer pour les remplacements éventuels

5.3 Formules des épreuves par équipes.

CADET/JUNIOR

Tableau d'élimination directe

- ➡ Constitution du tableau d'élimination directe.

Les équipes sont classées dans le tableau d'élimination directe selon leur valeur, obtenue en additionnant les places au classement national actualisé, de leurs trois meilleurs tireurs.

En cas d'égalité de points obtenus, le classement national du quatrième tireur est pris en compte.

Si le 4^{ème} élément n'apparaît pas dans le classement national de la catégorie concernée, il faudra lui ajouter 1 point, par rapport au moins bien classé de toutes les équipes engagées.

En cas de nouvelle égalité, il sera procédé à un tirage au sort.

SENIOR N3

Exemple : 5 équipes et plus, l'épreuve est organisée.

Tableau d'élimination directe

Les équipes sont classées dans le tableau d'élimination directe selon leur valeur, obtenue en additionnant les places au classement national actualisé, de leurs trois meilleurs tireurs.

En cas d'égalité de points obtenus, le classement national du quatrième tireur est pris en compte.

Si le 4^{ème} élément n'apparaît pas dans le classement national de la catégorie concernée, il faudra lui ajouter 1 point, par rapport au moins bien classé de toutes les équipes engagées.

En cas de nouvelle égalité, il sera procédé à un tirage au sort.

Le dénouement de la compétition sera organisé dans son intégralité jusqu'à la finale.

Les arbitres devront apparaître sur la fiche d'inscription en ligne de la FFE.

NB : En cas d'annulation de l'épreuve par équipe, les clubs représentés et inscrits doivent quand même s'acquitter des droits d'engagements auprès de l'organisateur.

5.4 Arbitrage.

- ➡ Voir la réglementation de l'arbitrage.

- ➡ L'organisateur de l'épreuve devra s'assurer du nombre suffisant d'arbitres.*

* cf. : Règlement de l'arbitrage de la FFE.

5.5 Arbitrage équipes.

- ➡ L'inscription d'un arbitre du même club est obligatoire

1 arbitre = 1 équipe

Si le club présente et inscrit plusieurs équipes de son club dans la même arme et dans la même catégorie, 1 seul arbitre suffit

- ➡ Une équipe de club sans arbitre, est autorisée à demander les services d'un arbitre d'un autre club mais de la même ligue avec l'accord signé de la C.R.A de la même ligue. La dérogation signée par le président de la C.R.A de cette ligue doit être présentée à l'organisateur de l'épreuve de zone concernée, le jour de l'épreuve.

5.6 Droit d'engagement.

- ➡ Individuel : 10 €

- ➡ Equipe : 15 €

5.7 Règles générales.

- ➡ L'organisation d'une épreuve individuelle et par équipes doit se faire sur un week end et non sur une journée. Seul le sabre peut déroger à cette règle.

- ➡ Les tireurs sélectionnés pour des épreuves de référence cadette ou coupe du Monde junior qui ont lieu en même temps que les épreuves de zone, doivent défendre leur participation au circuit national qui suit, auprès de leur commission d'armes FFE respectives.
- ➡ Pour les épreuves par équipe, il n'y aura pas de dérogation possible si un des équipiers n'est pas présent lors de l'épreuve qualificative. (Application du règlement fédéral).

6 – CONTACTS LIGUES

Présidente de la commission de la Zone N/O: Mme MC. HOLLANDE
Coordonnateur de la Zone N/O : Maître P. QUIVRIN

LIGUE DE BASSE NORMANDIE

Président : Mme Chantal LE MAILLIER
Domicile: 11 rue des Mésanges – 14280 St Contest
☎ : 02 31 44 56 12 Port :

Ligue: Maison polyvalente 1018, Quartier Grand Parc 14200 Hérouville St Clair
☎ / fax : 02 31 47 48 22 E Mail : escrime@mda.hsc.fr
Site: changement de site

Conseiller Technique Régional : Maître Patrick QUIVRIN
Domicile: 22, Boulevard Maritime 14150 Ouistreham Riva Bella
Port : 06 13 50 72 15
E mail : patrick.quivrin.jeunesse-sports@orange.fr

LIGUE DE BRETAGNE

Président : Le Prisé Thierry Port : 06 99 89 19 25

Ligue : Ligue d'escrime de Bretagne
Maison des Sports, secrétariat escrime
13 bis, Avenue de Cucillé 35065 RENNES CEDEX
☎ / fax : 02 23 48 68 52 E mail : escrimeb@club-internet.fr

Conseiller Technique Régional :
Responsable Technique : Maître LEMOINE Philippe
Port : 06 15 59 88 72

LIGUE DE HAUTE NORMANDIE

Président : Olivier ISTIN
Domicile: 24, rue des Grands Carreaux 27400 Louviers
☎ : 02 32 40 36 42 Port : 06 08 95 44 51
E mail : olivier.istin@wanadoo.fr

Conseiller Technique Régional Fédéral : Maître Meffe Antonio
Conseiller Technique Régional : Maître Quivrin Patrick

LIGUE DU CENTRE

Président : Yannick le Cleac'h
Domicile:

☎ : Port : 06 83 33 83 45
E mail : yannick.lecleach@wanadoo.fr

Ligue : Ligue Escrime Centre 1240, rue de la Bergeresse 45160 Olivet
Site : <http://www.escrime-centre.fr/>
☎ : 02 38 49 88 72
E mail : escrime.centre@wanadoo.fr

Conseiller Technique Régional :
Responsable Technique Régional : Maître Laroche Christophe
Domicile :
Port : 06 32 64 31 21
E mail : escrime.centre@wanadoo.fr

LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE

Président : Mme Hollande Marie Christine
Domicile: 27 Route de Joué l'Abbé – 72460 – Savigné-l'Évêque
☎ : 02 43 25 99 90 Port : 06 72 15 90 80
E mail : presidente@escrime-pdl.org
Ligue : www.escrime-pdl.org

Conseiller Technique Régional: Maître Bourdageau Maxime
Domicile: Le Bois du Ru – 44360 – St Etienne de Montluc
☎ : Port : 06 16 71 03 21
E mail: cts@escrime-pdl.org

Assistant Technique Régional : Maître Bodet Luc
Domicile: La Roustillerie – 49320 - Vauchrézien
☎ : 02 41 91 29 72 Port : 06 81 15 15 07
E mail: atr@escrime-pdl.org